

COMMERCE
Déposé au GREFFE le:
25 AOÛT 2011
CERTIFIÉ CONFORME

AB DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 2 rue René Cassin - ZI SAINT EGREVE - 38120 ST EGREVE
RCS GRENOBLE 411 187 115

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2011**

L'an 2011,
Le 1^{er} juillet,
A 14 heures,

Les associés de la Société AB DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2, rue René Cassin - ZI SAINT EGREVE - 38120 ST EGREVE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Patrick BENHAMOU,
propriétaire de 300 parts sociales, ci 300 parts

Monsieur Abdesselem MELOUK,
propriétaire de 200 parts sociales, ci 200 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick BENHAMOU, co-gérant associé, doyen d'âge.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession de parts ; agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

P.B.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Patrick BENHAMOU, de céder à la Société PB Finances, Société à responsabilité limitée au capital de 218.000 euros, ayant son siège social sis 13, rue Champ Roman - 38400 ST MARTIN D'HERES et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 478 013 535, 150 parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la Société PB Finances en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

« ARTICLE 7 – CAPITAL »

Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (7.622, 45 euros).

Il est divisé en CINQ CENT (500) parts sociales de QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES (15,24 Euros) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 500 et attribués de la manière suivante :

- à Monsieur Abdesselem MELOUK
Deux cents parts sociales, numérotées de 1 à 200, ci 200 parts
- à Monsieur Patrick BENHAMOU
Cent cinquante parts sociales, numérotées de 201 à 350 ci 150 parts
- à la Société PB Finances
Cent cinquante parts sociales, numérotées de 351 à 500 ci 150 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

Les soussignés déclarent que toutes les parts représentant le capital social qui leur appartiennent sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et sont entièrement libérées. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PB-

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après la signification à la Société ou le dépôt de l'acte de cession au siège social, le caractère définitif au jour de cette signification ou de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

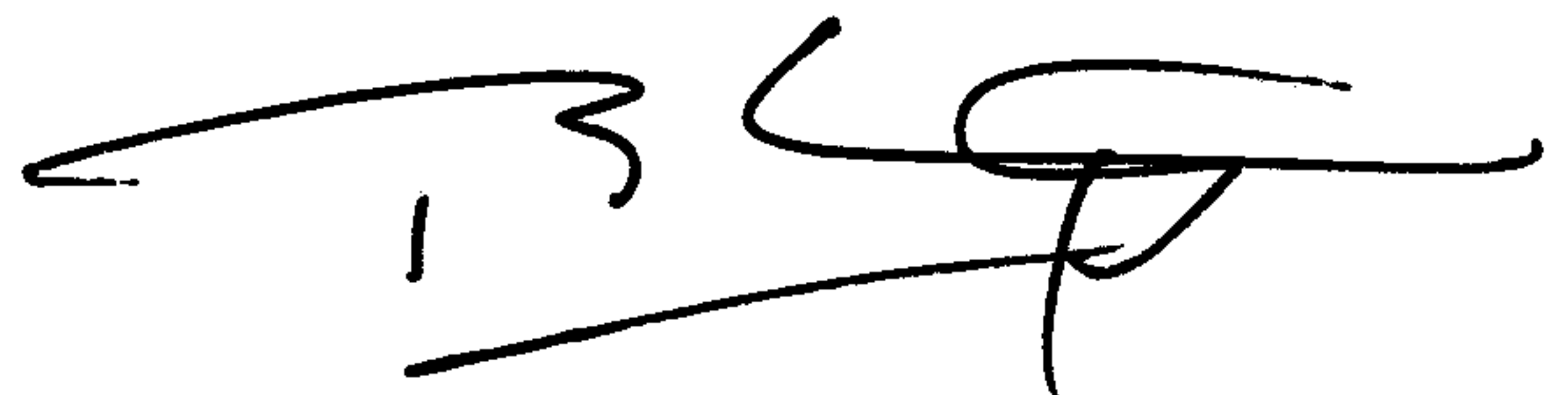
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Les Associés

Monsieur Abdesselem MELOUK



Monsieur Patrick BENHAMOU



Désignation de l'entreprise : SARL AB DISTRIBUTION

Adresse de l'entreprise 2 RUE RENE CASSIN38120 SAINT EGREVE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 41118711500018

Néant ☐ *

				Exercice N clos le. 31122010	N-1 31122009
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 051	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	122 500	122 500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	59 522	12 421
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 838	12 086
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	29 793	2 360
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY	CERTIFIÉ CONFORME	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	18	18
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	18 914	18 914
	TOTAL (II)	BJ	BK	98 203	156 214
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	13 868	55 518
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	983 521	727 166
	Autres créances (3)	BZ	CA	143 405	79 666
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	112 278	62 572
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	21 131	21 156
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 274 204	946 078
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA	1 538 100	1 439 896
Renvois : (1) Dont droit au bail 120 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	18 914	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :

Néant ☐ *

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AB DISTRIBUTION		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 406 056	FB		FC	1 406 056
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	(1 917)
		FG	163 173	FH		FI	163 173
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 569 230	FK		FL	1 569 230
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 658
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 014
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 578 902
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	701 291
	Variation de stock (marchandises)*					FT	41 650
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	330 227
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 201
	Salaires et traitements*					FY	315 435
	Charges sociales (10)					FZ	75 191
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	16 154
						GB	
						GC	
						GD	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GE	214
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	1 496 364
	Autres charges (12)					GG	82 537
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GI	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GJ	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GK	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GL	381
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GO	
	Différences positives de change					GP	381
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ	
	Total des produits financiers (V)					GR	5 750
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GS	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT	
	Différences négatives de change					GU	5 750
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	(5 750)
	Total des charges financières (VI)					GW	76 787
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							(5 974)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							13 643

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SARL AB DISTRIBUTION

				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	6 872	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 872	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	14 233	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	14 233	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(7 361)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	1 633		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 578 902	1 266 697	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 502 115	1 262 048	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	76 787	4 649
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 658	4 123
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	212	378
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

QUADRATUS Informatique

CIC Lyonnaise de Banque

LYONNAISE DE BANQUE

Société Anonyme au capital de 260 840 262 euros
Siège Social : 8 rue de la République - 69 001 LYON
Inscrite au RCS LYON sous le numéro 954 507 976

SUBSTITUTION SPECIALE DE POUVOIR

La LYONNAISE DE BANQUE, Société Anonyme au capital de 260 840 262 euros, dont le siège social est à LYON (1er), 8 rue de la République, Inscrite au RCS de LYON sous le numéro 954 507 976, représentée par la soussignée Mme BROSSIER Delphine

agissant en vertu des pouvoirs, notamment celui de substituer, qui lui ont été donnés et dont un exemplaire est annexé, déclare donner à *Maitre Frank Benhamou en sa qualité de Gérant de la SCP d'avocats*
Vandenbussche Benhamou et Associés
tous pouvoirs spéciaux à l'effet de :

- Signer tous actes et pièces nécessaires pour l'ouverture d'un prêt PRET PROFESSIONNEL d'un montant de 160 000,00 EUR (CENT SOIXANTE MILLE EUROS) consenti par la LYONNAISE DE BANQUE pour une durée de 48 mois, à la SARL P.B. FINANCES - 13 Rue de Champ Roman 38400 ST MARTIN D'HERES au taux de 3,900 % l'an hors assurance,

destiné à financer :

Acquisition de 30% des parts de la SARL AB DISTRIBUTION au capital de 7 622,45 EUR immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le N°411187115 siège social 2 Rue René Cassin ZI 38120 ST EGREVE, détenues par Mr Patrick BENHAMOU soit 150 parts numérotées de 351 à 500 (Montant de l'opération en euros : 160 000,00),

- Prendre la (les) garantie(s) suivante(s) :

Le nantissement à hauteur de 160 000,00 EUR des 150 parts acquises de la SARL AB DISTRIBUTION, appartenant à la SARL PB FINANCES, numérotées de 351 à 500 d'une valeur nominale de 15,24 EUR chacune
CAUTION personnelle et solidaire de Mr BENHAMOU Patrick à hauteur de 96 000,00 EUR sur la durée du prêt majorée de 24 mois.

- Fixer les autres conditions de ce(s) crédit(s).

- Prendre et accepter tous privilèges immobiliers ou mobiliers, hypothèques, nantissements ou autres garanties, requérir, renouveler, radier toutes inscriptions.

- Elire domicile, signer tous actes, faire toutes déclarations, accomplir toutes formalités et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

A GRENOBLE le 06 JUILLET 2011

CIC LYONNAISE DE BANQUE

11, Bd Edouard Rey

38000 GRENOBLE

Le Directeur

Vandenbussche Benhamou

& Associés Kga AVOCATS

Espace Le Doyen

22 av. Doyen Louis Weil 38000 Grenoble

Tél : 04 76 87 85 85 Fax : 04 76 56 25 29

0476287930

C C Lyonnaise de Banque

Société anonyme au capital de 260.840.262 Euros
Siège social : 8, rue de la République - 69001 LYON
954 507 976 RCS LYON

POUVOIRS GENERAUX

Au nom de la LYONNAISE DE BANQUE, Société anonyme au capital de 260.840.262 Euros
dont le siège est au 8, rue de la République - 69001 LYON,

Madame Isabelle BOURGADE, Directeur Général Adjoint, soussignée, domicile élu à LYON
(69001) 8, rue de la République, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur
Rémy WEBER, Président Directeur Général, nommé à cette fonction par décision du conseil
d'administration le 17 Juillet 2002, et renouvelé dans ces mêmes fonctions par décision du
Conseil d'Administration du 21 mai 2008.

Lesdits pouvoirs ayant été donnés par acte sous seing privé en date du 26 Novembre 2002,
déposé au rang des minutes de Maîtres Hubert SCRIVE et Jean-Christian BARDE, notaires
associés à LYON, le même jour, et comprenant le pouvoir de substituer,

Donne à Madame Delphine BROSSIER

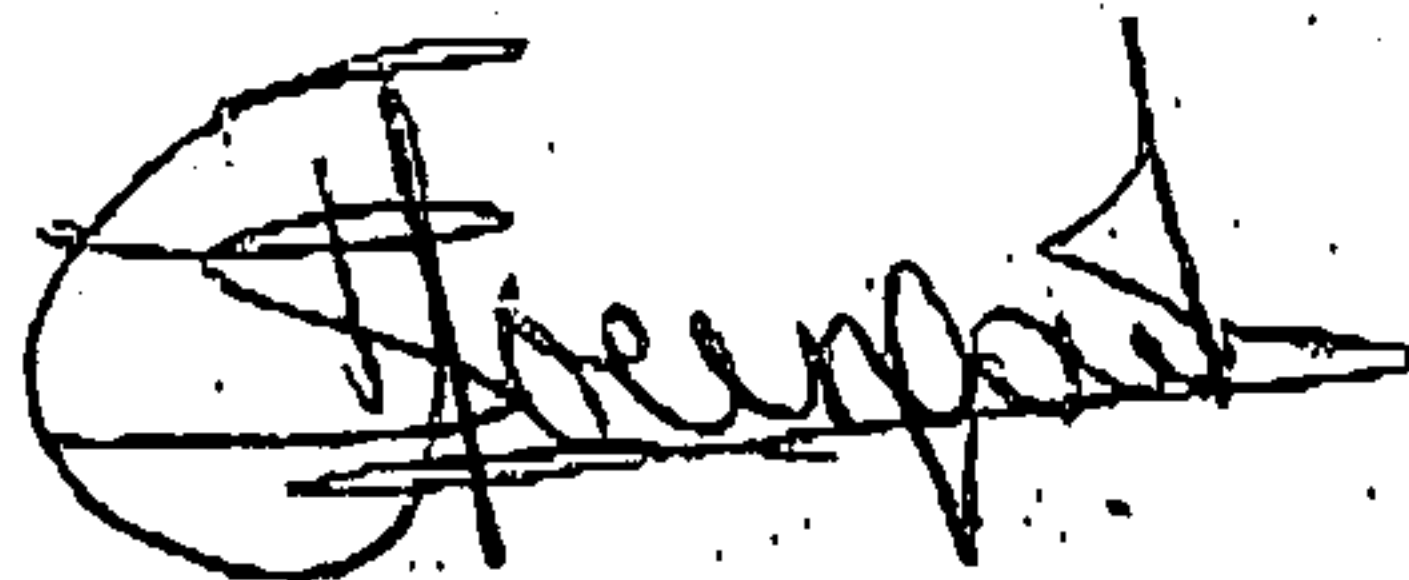
qui exerce depuis le 01/12/2009

les fonctions de Fondé de Pouvoir
Secteur DAUPHINE/DEUX SAVOIES

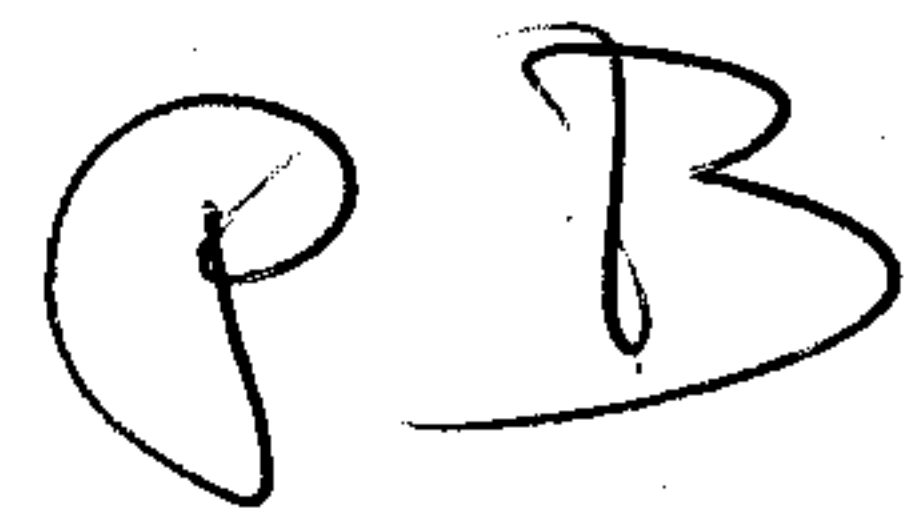
les pouvoirs imprimés au verso du présent document, dont il peut faire usage sous sa seule
signature.

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous pouvoirs consentis antérieurement au nom
de la LYONNAISE DE BANQUE.

A Lyon, le 27 Septembre 2010



Isabelle BOURGADE
Directeur Général Adjoint



Consentir tous prêts, avances, crédits, ouverture de crédits, et tous engagements par signature, sous quelque forme que ce soit, en fixer les conditions et, à ces fins, donner tous pouvoirs spéciaux.

Recevoir ou remettre tous dépôts, sommes, documents, effets de commerce, valeurs mobilières, parts sociales, objets quelconques. En remettre ou en recevoir quittances, récépissés, décharges. Approuver tous règlements de compte. Consentir, accepter toutes subrogations.

Tirer, accepter, souscrire, avaliser, endosser, acquitter tous effets de commerce, toutes valeurs du Trésor Public.

Requérir le transfert, la conversion, l'annulation de bons, valeurs mobilières, parts sociales, rentes, effets publics, au porteur ou nominatifs, appartenant à la LYONNAISE DE BANQUE. Retirer tous titres nominatifs, au porteur, à ordre, de tous établissements de crédits, entreprises d'investissement, sociétés de gestion de portefeuille, administrations, sociétés. Donner tous ordres de bourse et commettre toutes sociétés de bourse. Signer tous transferts et feuilles d'émargement. Cautionner solidairement tous engagements de emploi et promettre toutes justifications. Accepter d'être tiers détenteur ou séquestre.

Signer tous mandats sur le Trésor Public, la Caisse de Dépôts et Consignations, et toutes autres caisses où se trouveraient des fonds appartenant à la société. En retirer tous dépôts et toutes valeurs.

Retirer de tous roulages, postes, messageries, administrations, tous colis, paquets, lettres, même recommandés ou chargés. Toucher tous mandats, bordereaux, bons de paiements.

Effectuer et signer toutes déclarations destinées à satisfaire à toutes prescriptions administratives et fiscales. Acquitter tous impôts. Présenter tous recours gracieux et réclamations, notamment devant tous Directeurs des Impôts. Demander toutes remises et restitutions.

Contracter, modifier, résilier toutes locations, participer à toutes assemblées de copropriétaires. Acquérir, céder tous biens et droits mobiliers. Contracter, modifier, résilier toutes polices d'assurances. Débattre toutes indemnités en cas de sinistre.

Prendre et accepter tous privilèges immobiliers ou mobiliers, hypothèques, nantissements, garanties quelconques, requérir, renouveler, radier toutes inscriptions. A ces fins, donner tous pouvoirs spéciaux. Accepter d'être tiers détenteur ou séquestre.

Consentir toutes mainlevées, cessions d'antériorité, clauses de concurrence, avec ou sans constatation de paiement, et à ces fins, donner tous pouvoirs spéciaux.

Ester en justice même devant tous tribunaux administratifs et commissions, accomplir tous actes de procédure. Demander, défendre, excepter, intervenir, contredire, opposer, appeler, se pourvoir, présenter toutes requêtes, déposer toutes plaintes, se constituer partie civile. Déclarer toutes créances à tous redressements ou liquidations judiciaires, liquidation amiables, et à cette fin donner tous pouvoirs spéciaux. Se désister, transiger, compromettre, acquiescer. Prendre toutes mesures conservatoires. Exécuter tous jugements, arrêts et sentences. Sommer, commander, protester, dénoncer, saisir, même immobilièrement, convertir toutes saisies, provoquer tous ordres et distributions, obtenir tous bordereaux et en toucher le montant, affirmer et contester toutes créances, accepter tous concordats, consentir tous délais et prorogations, faire toutes remises, recevoir tous dividendes, requérir toutes oppositions et levées de scellés. Participer à toutes assemblées de créanciers. Nommer tous syndics, liquidateurs, administrateurs, contrôleurs, arbitres, experts, séquestres.

Choisir tous avocats. Désigner tous officiers ministériels, les constituer et désavouer, leur donner tous pouvoirs spéciaux aux fins ci-dessus.

Cautionner, même solidairement, notamment envers toutes administrations pour sûreté de paiement de tous impôts et taxes. Effectuer tous retraits de cautionnement.

Représenter la LYONNAISE DE BANQUE vis à vis de la clientèle, des tiers, des administrations. Signer toutes correspondances, conventions, déclarations, marchés, actes, documents. Elire domicile. Et d'une façon générale, faire tout ce qui sera conforme au commerce de banque de la LYONNAISE DE BANQUE.